

DOCUMENT C - DEMANDE FORMULÉE AU TITRE DU RAPPROCHEMENT DE CONJOINT



Ce formulaire est à renvoyer accompagné des pièces justificatives

Au plus tard le 11 MAI à 12H

Impérativement par MAIL : ce.ia91.mvtintra@ac-versailles.fr

NOM

PRÉNOMS

DATE DE NAISSANCE/...../.....

Rapprochement de conjoint

Cochez la case pour chaque situation qui vous concerne et fournir les pièces justificatives correspondantes.

MA SITUATION		PIECES JUSTIFICATIVES A FOURNIR OBLIGATOIREMENT	RESERVE A L'ADM
Situation personnelle			
Je suis marié(e) au plus tard le 01/09/2019	<input type="checkbox"/>	Photocopie du livret de famille	<input type="checkbox"/>
Je suis pacsé(e) au plus tard le 01/09/2019	<input type="checkbox"/>	Photocopie de l'engagement dans les liens de PACS	<input type="checkbox"/>
	<input type="checkbox"/>	Extrait d'acte de naissance de l'agent et du conjoint	<input type="checkbox"/>
Je ne suis ni marié(e) ni pacsé(e) mais j'ai un enfant avec mon/ma concubin(e)	<input type="checkbox"/>	Photocopie du livret de famille	<input type="checkbox"/>

Situation professionnelle : Résidence Professionnelle du conjoint

Ma/Mon conjoint(e) a un CDD ou un CDI	<input type="checkbox"/>	Contrat de travail	<input type="checkbox"/>
	<input type="checkbox"/>	dernière fiche de paie	<input type="checkbox"/>
Ma/Mon conjoint(e) est chef d'entreprise, commerçant, artisan, auto entrepreneur	<input type="checkbox"/>	Attestation d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés ou au Répertoire des Métiers	<input type="checkbox"/>
	<input type="checkbox"/>	Ainsi que toutes pièces attestant de la réalité de l'activité de son lieu d'exercice effectif (bail, déclaration récente du chiffre d'affaires...)	<input type="checkbox"/>
Ma/Mon conjoint(e) exerce une profession libérale	<input type="checkbox"/>	Attestation d'inscription à l'URSSAF	<input type="checkbox"/>
	<input type="checkbox"/>	Attestation d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés ou au Répertoire des métiers	<input type="checkbox"/>

Votre attention est appelée sur le fait que les fausses déclarations peuvent entraîner des sanctions disciplinaires.